



# RAPPORT

## Haïti: L'état de droit en péril

Marie-Claude Jean-Baptiste

ILAC Rapport | Août 2021

La détérioration de la situation des droits de l'homme et de la sécurité a encore affaibli un système judiciaire déjà en difficulté. La peur et l'intimidation sont désormais une réalité à laquelle de nombreux avocats et juges doivent faire face. Il est rapporté qu'entre 2016 et 2020, les tribunaux de tout le pays n'ont réussi à ouvrir que pendant 205 jours au total.<sup>1</sup> L'indépendance du système judiciaire est attaquée d'une manière jamais vue auparavant. Les divisions politiques ont débordé sur le secteur de la justice, et les tensions entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif ont atteint un niveau record. Entretemps, les prisons continuent de se remplir alors que la détention provisoire a atteint des niveaux historiques. Haïti a besoin de toute urgence de resoirner l'État de droit, notamment en rendant le système judiciaire plus équitable, plus efficace et plus transparent.<sup>2</sup>

## Contexte

Haïti est à la croisée des chemins, le pays étant confronté à de multiples crises. Outre l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19, le pays est confronté à des défis importants en matière d'état de droit, illustrés par un niveau de violence sans précédent, une crise constitutionnelle qui a paralysé la plupart de ses institutions et un système judiciaire qui peine à fonctionner. La demande populaire réclamant la fin de la corruption, le renforcement de la responsabilité et de l'État de droit, ainsi que pour des changements transformateurs de la gouvernance vers un État qui respecte et réalise les droits du peuple, n'est toujours pas satisfaite.

L'assassinat du président Jovenel Moïse à sa résidence privée dans la nuit du 7 juillet 2021 a choqué le pays et le monde entier. Le meurtre de M. Moïse a également plongé le pays dans une crise constitutionnelle et politique, alors que deux premiers ministres et le chef du Sénat se disputaient le pouvoir dans les semaines qui ont suivi l'assassinat.<sup>3</sup> Le 19 juillet, les parties ont conclu un accord selon lequel Ariel Henry, qui avait été nommé par M. Moïse avant sa mort mais n'avait pas encore été investi dans ses fonctions, deviendrait Premier ministre.<sup>4</sup> M. Henry a depuis formé son cabinet, qui a été installé officiellement le 20 juillet, trois jours avant l'inhumation du président Moïse.<sup>5</sup>

Le pays est également confronté à une grave crise de gouvernance. En janvier 2020, le président Moïse a dissous le parlement après avoir échoué à organiser des élections l'année précédente. En l'absence du parlement, Moïse a gouverné par décret et a étendu ses pouvoirs exécutifs. Ce recours aux décrets n'est pas formellement autorisé par la constitution haïtienne. M. Moïse a également appelé à un référendum visant à modifier la constitution, ce qui est explicitement interdit par la constitution.<sup>6</sup>

### Points clés

- ❖ L'assassinat du Président Moïse a attiré l'attention sur les défis en matière d'état de droit que confronte Haïti; cependant, le pays faisait déjà face à une vague de violence sans précédent et une crise constitutionnelle qui a paralysé la plupart de ses institutions.
- ❖ Le système judiciaire peine à fonctionner en raison d'un manque chronique de responsabilité, une corruption omniprésente et des lois et procédures obsolètes. De plus, l'instabilité politique et la montée de la violence se sont répercutées sur le système judiciaire créant encore plus d'obstacles à l'accès à la justice.
- ❖ La société civile et les professionnels du droit appellent à une « solution haïtienne » pour reconstruire l'État de droit qui passe par une réforme de la justice, notamment l'accélération de la mise en œuvre du programme d'assistance légale, la garantie de l'indépendance du pouvoir judiciaire et le renforcement des barreaux.

Il semble que l'administration actuelle d'Ariel Henry ait l'intention d'aller de l'avant avec le référendum maintenant prévu pour le 7 novembre.<sup>7</sup> Des élections présidentielles et législatives sont également prévues en novembre, bien que beaucoup affirment que les conditions ne sont pas réunies pour que le pays organise des élections libres et équitables.<sup>8</sup>

La détérioration de la situation des droits de l'homme a été qualifiée de “mainmise sur l'État de droit”, les autorités n'ayant pas été en mesure d'endiguer la violence et la montée rapide des gangs armés. Plusieurs incidents survenus en 2021 soulignent la gravité de la situation, notamment une importante évasion de prison à Croix-des-Bouquets et l'échec d'une opération policière antigang au Village de Dieu.<sup>9</sup> Les affrontements entre bandes armées rivales à Port-au-Prince au début du mois de juin 2021 ont détruit des centaines de maisons et déplacé des milliers de femmes et d'enfants. La violence des gangs empêche également les ambulances de fournir des soins d'urgence aux patients du COVID-19.<sup>10</sup>

Parallèlement à la violence des gangs, de nombreuses organisations en Haïti signalent une augmentation significative de la violence sexiste en raison de l'insécurité. La majorité des personnes qui subissent des violences sexuelles et/ou physiques ne les signalent pas, et parmi les plaintes déposées, les enquêtes ont montré que peu, voire aucune, n'a abouti à un procès.<sup>11</sup> L'absence de priorité accordée par le système judiciaire aux cas de violence fondée sur le genre, combinée à un manque général de formation à la sensibilité au genre pour les acteurs judiciaires, décourage davantage le signalement des abus et l'avancement des procès.

---

L'assassinat, en août 2020, du bâtonnier de Port-au-Prince, Monferrier Dorval, a mis en évidence les menaces permanentes qui pèsent sur la sécurité et l'indépendance du système judiciaire. Des juges travaillant sur des affaires politiquement sensibles font l'objet de menaces de mort et d'intimidations, et l'avancement de ces affaires reste retardé.

---

Le système judiciaire n'a pas été épargné par les crises sécuritaire et politique. Des tribunaux à différents niveaux ont été contraints de fermer en raison de l'insécurité généralisée. Les magistrats se plaignent fréquemment du sous-financement chronique, des mauvaises conditions de travail et de l'ingérence de l'exécutif dans la procédure de nomination des juges. L'assassinat, en août 2020, du bâtonnier de Port-au-Prince, Monferrier Dorval, a mis en évidence les menaces permanentes qui pèsent sur la sécurité et l'indépendance du système judiciaire. Des juges travaillant sur des affaires politiquement sensibles auraient fait l'objet de menaces de mort et d'intimidations, et l'avancement de ces affaires reste retardé.<sup>12</sup>

Malgré ce sombre tableau, de nombreux Haïtiens continuent de croire que le pays peut surmonter ses difficultés et instaurer le respect des droits de l'homme et de l'État de droit au profit de tous les Haïtiens. Des progrès importants ont déjà été réalisés dans ce sens. Les dix années de travail pour réformer et moderniser le droit pénal du pays ont abouti à un nouveau code pénal et un nouveau code de procédure pénale.

Bien que certaines dispositions du code pénal suscitent des inquiétudes, il existe un large consensus sur le fait qu'il permettra de mieux protéger les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, de faciliter la lutte contre les crimes complexes tels que la corruption et le trafic d'êtres humains et de drogues, et de réduire la surpopulation carcérale. Les acteurs de la justice s'accordent également à dire que le nouveau code de procédure pénale apporte une réforme indispensable qui rendra le système plus efficace, plus indépendant et plus transparent, même si des questions subsistent quant à l'adoption du code pénal et du code de procédure pénale par décret.

La création d'un système national d'assistance légale entièrement détenu et financé par le gouvernement haïtien et géré en coordination avec les barreaux a également connu des évolutions positives. La loi nationale sur l'assistance légale a été adoptée en 2018, le système national d'assistance légale a été mis en place l'année dernière, et des bureaux d'assistance légale ont commencé à ouvrir dans certaines juridictions du pays. Il est largement attendu du Système national d'assistance légale qu'il améliore l'accès à la justice et réduise la surpopulation carcérale et la détention préventive prolongée.

Les avocats et les barreaux s'efforcent d'améliorer l'intégrité, la transparence et l'efficacité de la profession. Plusieurs propositions ont été formulées dans une étude menée par la Fédération des barreaux d'Haïti pour faire le point sur les conditions de travail des avocats et des barreaux, la première du genre. Les barreaux étudient le rôle des femmes au sein de la profession en vue d'accroître l'accès et d'offrir de meilleures conditions aux avocates. La création d'une Commission Genre au sein du Barreau de Port-au-Prince est une de ces initiatives. Les juges sont également parvenus à trouver des moyens d'augmenter le nombre de femmes dans leurs rangs, notamment en facilitant le recrutement et le mentorat par le biais de l'École de la magistrature et des associations de juges.

Parallèlement, les professionnels du droit et de la justice ont proposé plusieurs réformes pour améliorer l'indépendance de la justice, notamment la réforme du conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le renforcement des mécanismes de surveillance des juges et des procureurs, et une réforme juridique visant à clarifier le processus de nomination des juges afin de réduire les influences indues. Il ne fait aucun doute que la "solution haïtienne" que beaucoup appellent de leurs vœux dans le pays est possible.

## Un système judiciaire en crise

Bien que les problèmes qui affectent le système judiciaire en Haïti soient largement compris, ils persistent néanmoins. Au cœur de ce dysfonctionnement, on trouve un manque chronique de responsabilité, une corruption omniprésente et des lois et procédures obsolètes. Ces problèmes sont devenus encore plus évidents au cours des quatre dernières années, lorsque l'instabilité politique et la montée de la violence se sont répercutées sur le système judiciaire. Les juges ont décrié un système "séquestré par la politique",<sup>13</sup> et les avocats ont dénoncé l'augmentation des obstacles à l'accès à la justice et la montée de la corruption. Les mécanismes de contrôle et de suivi sont inadéquats, ce qui n'incite pas les juges et les procureurs à respecter les délais et à faire avancer les affaires rapidement. L'absence de responsabilisation dans des affaires très médiatisées, telles que l'enquête sur la corruption dans l'affaire PetroCaribe<sup>14</sup> et les massacres commis par des bandes armées, ne font que renforcer

l'impression que le système judiciaire est dysfonctionnel et manque d'indépendance, ce qui alimente à son tour la violence.

## Menaces sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et la séparation des pouvoirs

Les menaces à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la séparation des pouvoirs ont été exacerbées par un conflit ouvert entre les secteurs exécutif et judiciaire.<sup>15</sup> Bien que l'exécutif puisse effectivement exercer une influence indue sur le pouvoir judiciaire, ce dernier s'est également affirmé dans le contexte politique, ce qui a suscité des inquiétudes chez certains quant à une politisation venant également de l'intérieur du pouvoir judiciaire. Ces dernières années, les juges ont ouvertement pris position contre les actions de l'exécutif qu'ils jugeaient contraires à la constitution.

Ce fut le cas plus tôt en 2021 lorsque le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), représentant le secteur judiciaire, a pris position dans la confusion entourant la fin du mandat du président. Pour le CSPJ, selon la constitution, le mandat du président a pris fin en février 2021, et non en 2022 comme l'a prétendu le président.<sup>16</sup>

Lors d'une cérémonie secrète, des membres de l'opposition ont installé un juge de la Cour de cassation, la cour suprême du pays, comme président parallèle.<sup>17</sup> En réponse, le président Moïse a publié un décret mettant à la retraite trois juges de la Cour de cassation qui, selon la rumeur, étaient envisagés par l'opposition pour succéder à M. Moïse.<sup>18</sup> Nombreux sont ceux qui ont décrié la décision du président comme étant une violation de la constitution.<sup>19</sup>

---

Les mécanismes existants pour la nomination et l'évaluation des juges nécessitent des réformes en urgence. Le système en vigueur régissant la nomination des juges et le renouvellement de leur mandat par l'exécutif signifie que les juges sont à la merci de ce dernier pour conserver leur poste et gagner leur vie.

---

L'un des juges contraints à la retraite avait déjà été arrêté dans le cadre d'un autre coup d'État présumé.<sup>20</sup> En réaction, les juges se sont mobilisés à l'échelle nationale décrétant une grève pour dénoncer ce qu'ils considéraient comme une attaque anticonstitutionnelle de l'exécutif contre l'indépendance du pouvoir judiciaire.<sup>21</sup> Bien que la grève ait été temporairement levée, les relations entre l'exécutif et le judiciaire restent glaciales, une situation qui suscite de graves inquiétudes quant à la séparation des pouvoirs et à l'indépendance du pouvoir judiciaire, piliers de l'État de droit.

Les mécanismes existants pour la nomination et l'évaluation des juges nécessitent des réformes en urgence. Le système en vigueur régissant la nomination des juges et le renouvellement de leur mandat par l'exécutif signifie que les juges sont à la merci de ce dernier pour conserver leur poste et gagner leur vie.<sup>22</sup>

En conséquence, selon de nombreuses personnes, la nomination des juges et des

procureurs suit trop souvent des lignes politiques plutôt que l'expérience et les qualifications. Le processus de nomination serait un outil permettant d'influencer le pouvoir judiciaire, récompensant les juges qui tranchent des affaires en faveur du gouvernement ou qui sont proches de ses membres et punissant ceux qui agissent en toute indépendance et intégrité. Cette situation constitue un risque grave pour l'indépendance du pouvoir judiciaire, et nombreux sont ceux qui ont demandé une réforme. Selon la loi créant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), le CSPJ soumet des recommandations au président concernant la nomination des juges.<sup>23</sup> Mais, en réalité, l'exécutif ignore souvent les recommandations du CSPJ. Les luttes intestines ont empêché le CSPJ de contrer l'influence indue de l'exécutif exercée lors de la nomination des juges. En fait, l'exécutif a été critiqué pour avoir exercé une influence indue sur les membres du CSPJ lui-même. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux appels soient lancés pour mettre fin au système de nomination des juges par l'exécutif afin de garantir une plus grande indépendance, notamment par la création d'un système compétitif d'accession au pouvoir judiciaire.

## **Renforcement de l'appareil judiciaire**

L'Inspection Judiciaire du ministère de la justice, qui supervise les performances des procureurs, ou Commissaires du Gouvernement comme on les appelle en Haïti, et l'Inspection Judiciaire du CSPJ sont des outils importants pour garantir un système judiciaire plus indépendant, professionnel et efficace. Cependant, les deux inspections sont largement perçues comme inefficaces et manquant de ressources. La faiblesse de l'inspection du ministère de la justice et l'absence de mécanismes de responsabilisation font que les procureurs critiqués pour leur lenteur dans le traitement des affaires ne sont pas incités à s'améliorer. Il en va de même pour l'Inspection judiciaire du CSPJ. Tous deux nécessitent des réformes urgentes pour mieux remplir leur mandat de supervision et de discipline des juges et des procureurs. Si les défenseurs des droits de l'homme s'accordent à dire qu'un manque de volonté politique est à l'origine de l'inefficacité des inspections, ils reconnaissent également que les deux institutions manquent de ressources pour s'acquitter efficacement de leur mandat. Ils demandent la création de mécanismes efficaces de gestion, de supervision et de responsabilisation, ainsi qu'une assistance matérielle et technique et une augmentation du budget des deux inspections.

Les juges ne disposent pas encore d'une formation et d'outils adéquats pour poursuivre des affaires graves impliquant, entre autres, des crimes d'atrocité et la corruption. En ce sens, un soutien supplémentaire est nécessaire pour que l'Ecole Nationale de la Magistrature (EMA) puisse dispenser des formations aux juges sur les crimes d'atrocité et les crimes contre l'humanité, les crimes financiers, la corruption, les violences sexuelles et le droit international applicable. Le renforcement des capacités de l'EMA à dispenser ces formations de manière continue dans toutes les juridictions doit être une priorité. Un modèle de formation des formateurs est donc recommandé. De même, un soutien est nécessaire pour développer et moderniser la bibliothèque de l'EMA, y compris la numérisation des documents et l'accès à distance.

## **La nécessité de réformer le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire**

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) est l'un des organes les plus importants du système judiciaire. Créé en 2007, le CSPJ est responsable de l'administration, du contrôle et de la discipline du pouvoir judiciaire.<sup>24</sup> Il a pour mandat d'organiser, de superviser et d'évaluer les juges dans tout le pays. Le CSPJ est également chargé de contrôler et de sanctionner les juges.<sup>25</sup> Le CSPJ est composé

de représentants de différents secteurs, dont le président de la Cour de cassation, qui préside également le CSPJ, et des représentants des cours d'appel, des tribunaux de première instance, des procureurs, des barreaux et de la société civile.<sup>26</sup> Les membres du CSPJ sont nommés par le président.<sup>27</sup>

Si la création du CSPJ en 2007 a suscité de grandes attentes, la perception générale aujourd'hui est celle d'une institution dysfonctionnelle qui manque d'indépendance et résiste au changement. En effet, le CSPJ est en proie à des luttes internes, à des influences indues et à un manque de coordination, ce qui nuit gravement à son fonctionnement efficace. Les tensions entre le CSPJ et l'exécutif et son ingérence perçue dans la politique ont encore affaibli son efficacité. Le décès en juin du président du CSPJ et de la Cour de cassation, René Sylvestre, a plongé le CSPJ dans une incertitude supplémentaire, car sans Parlement, il n'y a pas de voie claire pour remplacer le juge Sylvestre.

De nombreux acteurs du secteur de la justice appellent à une réforme du CSPJ, notamment en réformant la loi organisant le CSPJ afin d'offrir une plus grande indépendance à ses membres, de prolonger le mandat des membres et de renforcer les normes d'éthique et de responsabilité. Le CSPJ a également besoin de plus de soutien pour renforcer ses capacités internes, y compris un soutien financier.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'un des aspects du CSPJ que beaucoup appellent à être réformé est son Inspection judiciaire, y compris le système de certification des juges. La certification est un processus par lequel le CSPJ atteste qu'un juge répond aux exigences de nomination ou de renouvellement, notamment en matière de compétence, d'intégrité et d'efficacité.<sup>28</sup> La faiblesse de l'Inspection judiciaire signifie qu'elle ne peut pas tenir les juges responsables limitant ainsi les incitations pour les juges à traiter les affaires avec diligence. Un projet de code d'éthique pour le CSPJ n'a pas encore été adopté. Cette situation affecte directement les droits de ceux qui entrent en contact avec la loi et est liée à des retards dans le traitement des affaires, aggravant ainsi la détention provisoire et la surpopulation carcérale. Le problème de l'Inspection du CSPJ n'est pas seulement un problème de volonté politique. L'Inspection manque également de personnel et de ressources adéquates pour lui permettre de remplir sa mission.

Malgré son importance au sein du système judiciaire, le CSPJ reste relativement inconnu et mal compris par la population générale. Une meilleure compréhension du rôle et du fonctionnement du CSPJ au sein des organisations de la société civile, des journalistes et des autres parties prenantes contribuerait grandement à renforcer la responsabilisation, ce qui à son tour mettrait la pression sur le CSPJ pour davantage d'efficacité.

## L'impact de la violence et de l'insécurité sur le système judiciaire

L'arrestation, au début de l'année, de personnalités importantes du système judiciaire, dont le procureur général de Port-au-Prince, un juge à la Cour de cassation et l'inspecteur de police, pour leur participation présumée à un coup d'État déjoué, a jeté un froid dans tout le système.<sup>29</sup> La menace constante de violence aux mains de bandes criminelles n'a pas non plus épargné le système puisque les juges et les avocats ont déjà été la cible d'attaques. L'assassinat, l'année dernière, du bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, Monferier Dorval, a secoué la profession juridique.<sup>30</sup> C'était la première fois qu'un membre aussi éminent de la communauté

juridique soit assassiné aussi brutalement.<sup>31</sup> Selon des défenseurs des droits de l'homme de longue date, il s'agit de l'une des périodes les plus difficiles pour les défenseurs des droits de l'homme ainsi que pour les juges et les avocats travaillant sur des affaires politiquement sensibles depuis la chute de la dictature des Duvalier.

La violence et l'intimidation auxquelles sont confrontés les juges et les avocats ont un impact direct sur l'accès à la justice, en particulier pour les plus démunis en Haïti. Selon les représentants des victimes, les juges, craignant pour leur vie ou ayant peur que leur mandat ne soit pas renouvelé, sont trop souvent peu disposés à sévir contre les tactiques abusives utilisées par les avocats de la défense et les juges d'instruction pour faire traîner les affaires politiquement sensibles. Les juges travaillant sur ces affaires ne bénéficient pas toujours d'une sécurité supplémentaire et sont, de ce fait, en danger. L'enquête sur les massacres qui auraient été perpétrés par des gangs dans certains des quartiers les plus pauvres de Port-au-Prince, le meurtre du président du barreau de Port-au-Prince et l'affaire de corruption Petro Caribe en sont des exemples. Ces affaires sont bloquées aux premiers stades de la procédure d'enquête, et de nombreux rapports font état d'intimidations et d'influences indues sur les juges. Des juges enquêtant sur ces affaires auraient été menacés et attaqués et, dans d'autres cas, leur mandat n'aurait pas été renouvelé.<sup>32</sup> Dans l'affaire de Dorval, les juges et les avocats ont condamné la suppression des mesures de sécurité protégeant le juge d'instruction qui, craignant pour sa vie, s'est caché, stoppant ainsi l'enquête dans son élan.<sup>33</sup> Les juges et les greffiers travaillant sur l'enquête de l'assassinat du Président Moïse ont également été victimes de menaces et d'intimidations.<sup>34</sup>

La violence et l'insécurité entravent également la bonne marche des tribunaux. Selon les rapports, les tribunaux n'ont ouvert que 205 jours au total au cours de l'ensemble des quatre dernières années judiciaires, de 2016 à 2020.<sup>35</sup> La zone du Bicentenaire de Port-au-Prince, le quartier qui abrite le palais de justice, le bureau des procureurs ou parquet et le barreau, est entourée de zones contrôlées par des gangs rivaux. Le Bicentenaire est donc le théâtre de fréquentes confrontations parmi les gangs et entre gangs et police. Les échanges de coups de feu, les extorsions, les agressions et les enlèvements sont fréquents dans le quartier. En conséquence, craignant pour leur sécurité, les juges et les avocats ont déserté le Palais de justice, ce qui a entraîné la suspension de presque toutes les activités de la justice au cours des trois dernières années.<sup>36</sup> Le parquet aurait continué à fonctionner à partir du palais de justice du Bicentenaire. Cependant, sans la présence des autres acteurs, les affaires ne pouvaient être entendues.<sup>37</sup> Les juges et les avocats condamnent le fait qu'aucune sécurité ne soit assurée ni au sein du tribunal ni pour les juges malgré l'insécurité croissante dans la région. Ils considèrent cette situation comme une violation directe du droit d'accès à la justice du peuple haïtien. En effet, l'arrêt des activités au Palais de Justice signifie que plusieurs affaires restent en suspens sans résolution et sans indication de la date à laquelle elles pourraient être entendues.

Les juges, les avocats et les greffiers de Port-au-Prince ont observé plusieurs grèves pour réclamer des conditions de travail meilleures et plus sûres, mais sans grand succès. Les demandes de relocalisation du Palais de justice sont restées lettres mortes à nos jours.<sup>38</sup>

A défaut d'une relocalisation formelle du palais de justice, des discussions sont en cours sur la tenue d'audiences accélérées dans d'autres lieux en vue de réduire le nombre de personnes en prison, notamment à la lumière de la deuxième vague d'infections au COVID-19 dans le pays.

Outre la situation sécuritaire, les juges et autres professionnels de la justice se sont mis en grève pour réclamer une augmentation du budget alloué au système judiciaire,



de meilleures conditions de travail, des salaires plus élevés, ainsi que des polices d'assurance et des programmes de formation continue.<sup>39</sup>

En province, il est rapporté que les activités de justice ont pu se poursuivre plus ou moins normalement, la situation sécuritaire n'étant pas aussi grave qu'à Port-au-Prince. Au cours de l'année judiciaire écoulée, les juridictions de Saint Marc et de Jérémie ont tenu une série de procès criminels par le biais des "assises criminelles". Cependant, les tribunaux de province ont également été confrontés à des problèmes de sécurité. En 2019, lors des manifestations "peyi lòc", des tribunaux ont été incendiés dans plusieurs juridictions en dehors de Port-au-Prince, notamment à Petit-Goâve, Jacmel et Saint Marc.<sup>40</sup>

## Les promesses du système national d'assistance légale

On peut se réjouir des progrès réalisés dans la création d'un système national d'assistance légale. La loi sur le Système National d'Assistance Légale (SYNAL) a été approuvée en 2018.<sup>41</sup> En mai de cette année, le ministère de la justice a installé le conseil d'administration du SYNAL (Conseil National d'Assistance Légale ou CNAL).<sup>42</sup> Le SYNAL a également sa première directrice générale, Judie Bazile, qui a été installée en 2019.<sup>43</sup> Il est rapporté que les fonds pour le SYNAL devraient être inclus dans le prochain budget national. Les Bureaux d'Assistance Légale (BAL) qui étaient auparavant soutenus par des partenaires internationaux seront progressivement transférés au SYNAL, désormais géré par le gouvernement. De nouveaux BAL contrôlés par le SYNAL ont déjà été inaugurés aux Cayes et à Petit-Goâve.<sup>44</sup> Les tensions entre le Ministère de la justice et les barreaux sur des divergences concernant l'installation du CNAL font que les barreaux ne soient pas pour l'instant engagés activement avec le SYNAL.<sup>45</sup> Au fur et à mesure que les conversations se poursuivent en vue de concilier leurs divergences, les barreaux devraient bientôt pouvoir jouer un rôle dans le SYNAL, compte tenu de leur importance en tant qu'acteurs dans le système d'assistance légale.

Le SYNAL devrait jouer un rôle majeur dans l'amélioration de l'accès à la justice et la réduction de la détention provisoire. Le manque d'assistance juridique pour les Haïtiens à faibles revenus, qui constituent la majorité des personnes en contact avec le système de justice pénale, est l'une des principales causes des taux élevés de détention préventive.

Le plan stratégique actuel du ministère de la justice sur la détention préventive prolongée inclut le SYNAL comme une priorité dans ses efforts pour réduire la détention préventive. Il appelle également les partenaires internationaux à soutenir le SYNAL. En effet, pour que le SYNAL soit un succès, il aura besoin d'un soutien international en matière de gestion, de ressources et de formation des avocats.

## Détention préventive et conditions de détention

Le recours excessif à la détention préventive est un problème critique en Haïti depuis de nombreuses années.<sup>46</sup> Malgré plusieurs projets soutenus par des partenaires internationaux pour résoudre ce problème, aujourd'hui, la détention

préventive n'a jamais été aussi élevée. En juin 2021, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a indiqué que le taux de détention préventive dans les prisons du pays était de 84 %.<sup>47</sup> Les grèves successives au sein du système judiciaire, en plus du ralentissement des services de justice dû à la pandémie de COVID-19 et les affrontements fréquents entre la police et les gangs ont contribué à ce problème. Bien que le traitement des dossiers dans le système de justice pénale ait été ralenti au cours des trois dernières années, en particulier à Port-au-Prince, la police continue d'arrêter des personnes, exacerbant ainsi une situation déjà préoccupante de surpopulation carcérale et de détention préventive prolongée.<sup>48</sup>

Le Comité de Suivi de la Chaîne Pénale, un groupe informel d'acteurs impliqués directement ou indirectement dans le traitement des prisonniers, est une pièce importante du puzzle lorsqu'il s'agit de réduire la détention préventive. Le Comité se réunit régulièrement pour élaborer des stratégies visant à réduire la détention préventive excessive, principale cause de surpopulation dans les prisons haïtiennes. Il est présidé par le Président du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince et comprend des juges, des juges d'instruction, des représentants des BAL et des organisations de défense des droits de l'homme, ainsi que des membres d'organisations internationales.<sup>49</sup> Un contrôle et une supervision appropriés par l'Inspection du CSPJ et le ministère de la justice pour s'assurer que les juges et les procureurs traitent les affaires à temps et de manière efficace est un autre outil important pour réduire la détention préventive.

## COVID-19 dans les prisons

La détention préventive excessive et la surpopulation carcérale sont devenues des préoccupations encore plus sérieuses dans le sillage de la pandémie de COVID-19, surtout si l'on considère la deuxième vague actuellement en cours en Haïti.<sup>50</sup> Des mesures plus urgentes sont donc nécessaires pour traiter la question de la détention préventive. Bien que les cas ne puissent être confirmés en raison de l'absence de tests dans les prisons, plusieurs décès ont déjà été enregistrés et l'on pense qu'ils sont dus au COVID-19 étant donné les symptômes enregistrés. Pour faire face à la deuxième vague de la pandémie de COVID-19, le ministère de la justice a mis en place un plan d'urgence pour les prisons. Le ministère aurait également demandé aux procureurs d'accélérer les procédures relatives aux procès. En outre, le ministère a demandé au CSPJ de faire de même et d'ordonner aux juges de tenir des procès pénaux pour résoudre les affaires le plus rapidement possible.

La réticence des juges à tenir des audiences par crainte de la COVID-19 contribue à la menace de propagation du virus dans les prisons. Pour que les procès puissent reprendre, il est donc important de créer un environnement sûr pour les juges et les autres parties, notamment par une distanciation sociale appropriée et des équipements de protection individuelle.

L'année dernière, le gouvernement avait mis en place une commission spéciale composée du ministère de la justice, de procureurs, d'organisations de défense des droits de l'homme, d'associations d'avocats, de bureaux d'aide juridique, du BINUH et de l'administration pénitentiaire pour faire face à la menace de la COVID-19 dans les prisons. La commission a convenu d'un plan visant à réduire la population carcérale afin de prévenir la propagation de la pandémie.<sup>51</sup> Le plan donnait la priorité aux détenus qui avaient purgé au moins 60 % de leur peine, à ceux âgés de 65 ans ou plus et à ceux souffrant de maladies préexistantes. Il est important de noter que le plan a bénéficié aux détenus qui avaient purgé leur peine mais n'avaient pas reçu d'ordre de libération et à ceux qui n'étaient pas en mesure de payer les amendes ou les dommages et intérêts ordonnés par le tribunal. Dans le cadre de ce plan, les

personnes en détention préventive depuis plus de dix ans pouvaient également bénéficier d'une libération.<sup>52</sup> Il est rapporté que 513 prisonniers ont été libérés entre mars et avril 2020 grâce à ce plan.<sup>53</sup> Des procès criminels spéciaux ont eu lieu au sein des prisons, notamment dans la juridiction de Croix-des-Bouquet. Vingt-huit prisonniers ont été libérés à l'issue de ces procès criminels spéciaux.<sup>54</sup> Des audiences spéciales ont également eu lieu à Port-au-Prince.<sup>55</sup> Les parties devraient envisager de reconvoquer ce comité maintenant que le pays fait face à une deuxième vague de la pandémie avec des variantes plus agressives.

Les efforts visant à libérer les prisonniers pour des raisons humanitaires sont impopulaires, surtout dans le contexte de la montée de la violence. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser le public à la situation dans les prisons, y compris le taux élevé de personnes en détention préventive, afin de recueillir davantage de soutien pour ces initiatives.

## Administration pénitentiaire

Le Département de l'administration pénitentiaire (DAP) ne dispose pas des ressources matérielles et humaines nécessaires pour remplir efficacement sa mission, notamment pour lutter contre la surpopulation. Il semblerait que les prisonniers ne se présentent régulièrement pas aux audiences parce que le DAP n'est pas en mesure d'assurer le transport vers le palais de justice. Entretemps, la situation dans les centres de détention du pays a été qualifiée de catastrophique. Des cas de viols, de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants ont été signalés.<sup>56</sup>

Les initiatives visant à faciliter la réintégration des prisonniers font cruellement défaut. L'absence de soutien aux personnes sortant de prison contribue également à l'insécurité et à la violence, car des gangs recruteraient régulièrement d'anciens prisonniers.

## Les réformes juridiques

Les acteurs de la justice espèrent que les nouvelles dispositions du code pénal et du code de procédure pénale concernant les alternatives à la détention auront un impact positif sur la réduction de la détention préventive et de la surpopulation carcérale. Les codes introduisent de nouvelles mesures telles que l'utilisation du bracelet électronique, la caution, la libération conditionnelle et la création d'un juge chargé de superviser la détention et d'autres formes de peines, appelé "juge de l'application des peines".<sup>57</sup> Si ces dispositions sont effectivement innovantes, les conditions de leur application effective ne sont pas encore réunies. Un renforcement des capacités de l'ensemble de la chaîne pénale sur ces nouvelles dispositions serait nécessaire. En outre, il n'est pas certain que les ressources, la technologie et l'expertise soient disponibles en Haïti pour que la mise en œuvre de ces nouvelles mesures soit réalisable. C'est un autre domaine où le soutien des partenaires internationaux serait essentiel. Des campagnes de sensibilisation au-delà de la communauté juridique sont également nécessaires pour que le public puisse comprendre les nouvelles caractéristiques du système, notamment en ce qui concerne l'utilisation des alternatives à la détention et des peines suspendues.

Le manque d'assistance légale dans les prisons contribue également à la détention préventive prolongée et à la surpopulation. On peut espérer qu'avec le SYNAL, la disponibilité et la qualité de l'aide légale dans les prisons s'amélioreront. Outre l'assistance légale, des initiatives telles que la médiation et les campagnes de sensibilisation aux droits des détenus peuvent avoir un impact positif sur

la réduction des taux de détention. Il convient de noter que le nouveau code de procédure pénale prévoit des alternatives aux poursuites telles que la médiation, la restitution et le service communautaire, entre autres.<sup>58</sup>

## Réforme des codes pénaux: Le chemin à parcourir

Les lois pénales d'Haïti datent du 19<sup>ème</sup> siècle et sont largement considérées comme dépassées. Le travail visant à les réformer et à les moderniser est en cours depuis plus d'une décennie et a été généralement bien accueilli par les juges et les autres membres de la communauté juridique. Une nouvelle version du code pénal et du code de procédure pénale a été publiée par décret en 2020 et devrait entrer en vigueur deux ans plus tard, en juin 2022. Si la communauté juridique a généralement soutenu le projet de réforme des codes pénaux, leur publication par décret a suscité des critiques.<sup>59</sup> Une confusion généralisée entoure le pouvoir du président de légiférer par décret. Même ceux qui reconnaissent ce pouvoir au président affirment que les nouveaux codes auraient plus de légitimité s'ils étaient adoptés par le Parlement selon le processus constitutionnel habituel. La controverse entourant la publication des codes par décret crée une situation d'incertitude juridique car il n'est pas clair si une future administration pourrait révoquer les décrets. Les nouveaux codes introduisent des changements importants dans le système de justice pénale, y compris de nouveaux crimes tels que le harcèlement sexuel et le blanchiment d'argent.<sup>60</sup>

De même, le nouveau code de procédure pénale a introduit de nouvelles procédures telles que les peines avec sursis, l'assignation à résidence, l'utilisation de bracelets électroniques, ainsi que de nouveaux acteurs judiciaires tels qu'un juge de supervision des peines, entre autres.<sup>61</sup>

Le code pénal, en particulier, s'est heurté à la résistance de groupes religieux et conservateurs qui se sont opposés aux dispositions relatives aux droits des LGBTI et à l'avortement, entre autres.<sup>62</sup> Les membres de la communauté juridique se sont également opposés à certaines dispositions du code perçues comme contraires à la constitution, notamment l'âge légal du consentement sexuel.<sup>63</sup> À la suite des protestations contre ces dispositions, le gouvernement a créé un Comité de suivi chargé d'organiser des consultations multisectorielles et de proposer des amendements au code. Ce comité aurait été mis en place en juin de cette année, mais on ignore si les consultations ont commencé.

Le décret publiant les nouveaux codes prévoyait une période de préparation de 24 mois afin que le système judiciaire puisse se préparer à leur entrée en vigueur.<sup>64</sup> Cette période de 24 mois se termine le 24 juin 2022. Or, à moins d'un an de cette échéance, les travaux n'ont toujours pas commencé. On estime que 18 textes législatifs d'accompagnement devraient être adoptés pour que les codes soient pleinement applicables. Ce travail n'a pas non plus commencé. Il en va de même pour le travail essentiel du Comité d'application qui supervise la formation et l'engagement avec la communauté juridique et le public au sujet des nouveaux codes. La formation des juges et des avocats sur les nouveaux codes n'a pas non plus commencé. En outre, il est nécessaire de créer de nouveaux modules de formation dans les écoles de droit pour former les futurs avocats conformément aux nouveaux codes.

## La profession juridique confrontée à des défis nouveaux et anciens

Il y aurait 4 457 avocats pour l'ensemble des 18 juridictions d'Haïti, soit un ratio d'un avocat pour 2 172 personnes.<sup>65</sup> Ces avocats sont confrontés à de nouveaux défis dans le contexte actuel d'instabilité politique et de montée de l'insécurité et de la violence. Une étude récente a révélé que les principales préoccupations des avocats sont non seulement la corruption au sein du système juridique, mais aussi l'instabilité, qui entraîne la fermeture fréquente des tribunaux, l'insécurité financière et le manque de protection sociale. En conséquence, les jeunes avocats, désabusés par la situation, désertent la profession pour poursuivre d'autres activités ou carrières.

Les fréquentes fermetures des tribunaux et les grèves successives ont également affecté la situation financière des avocats. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des avocats déclarent avoir été financièrement affectés par la fermeture forcée des tribunaux.<sup>66</sup> D'autres se sont retrouvés pratiquement "au chômage".<sup>67</sup> La situation financière précaire des avocats est encore plus préoccupante si l'on considère que 68 % des avocats n'ont pas de police d'assurance.<sup>68</sup>

Les associations du barreau sont confrontées à des défis tels que le manque d'infrastructures et de ressources financières, les possibilités limitées de formation continue, la disparité des mécanismes d'accès à la profession, le contrôle limité de la mise en œuvre des normes éthiques et professionnelles et l'obsolescence des lois régissant la profession.<sup>69</sup> A Port-au-Prince, le Barreau, dont le bâtiment est situé dans la même zone que le Palais de Justice, est confronté aux mêmes difficultés liées à la situation sécuritaire dans cette zone. Les membres ne sont pas en mesure d'accéder au bâtiment ou à la bibliothèque. En guise d'alternative, le Barreau s'est arrangé pour mener certaines activités dans d'autres lieux, y compris des cours en ligne, mais la gamme complète de services reste limitée.

Le meurtre du président du barreau de Port-au-Prince, Monferier Dorval, en 2020, a provoqué une onde de choc dans la communauté juridique. Une attaque aussi brutale contre une figure très respectée de la profession juridique était sans précédent. Les avocats qui, jusqu'à présent, pensaient que leur profession leur offrait un certain niveau de sécurité ne se sentent plus en sécurité. Malgré la peur, les avocats et les juges ont dénoncé le meurtre de M. Dorval tout en suivant de près l'enquête pour que justice soit rendue.

## Le rôle des femmes dans la profession juridique et le système judiciaire

Le système judiciaire et la profession juridique en Haïti sont dominés par les hommes. Une étude récente montre que seuls 13 % des avocats sont des femmes<sup>70</sup>; il y a sept fois plus d'hommes que de femmes avocats. Bien que les femmes soient

surreprésentées dans les facultés de droit, très peu d'entre elles pratiquent le droit. Même parmi celles qui le font, peu choisissent de plaider, préférant travailler comme conseillères juridiques dans des cabinets d'avocats ou comme juristes d'entreprise.

Au sein du système judiciaire, le nombre de femmes serait de 12 % pour l'ensemble du pays, bien que le recrutement de femmes à l'EMA soit de 50 %. De même, les femmes ne représentent qu'un faible pourcentage des greffiers et des huissiers de justice (greffiers et huissiers). Seuls 10 % environ des greffiers seraient des femmes.

Il est largement reconnu que de nombreux aspects de la profession d'avocat et du système judiciaire découragent les femmes de rejoindre la profession. On rapporte par exemple que les femmes choisissent de ne pas pratiquer le droit ou préfèrent jouer des rôles moins visibles au sein du système judiciaire en raison du machisme et du manque de respect qu'elles subissent régulièrement de la part de leurs homologues masculins. Dans un récent sondage informel, des avocates de Port-au-Prince ont déclaré être victimes de harcèlement sexuel et d'agressions au travail.

Bien que les quotas de femmes dans la profession juridique soient controversés, il existe une volonté de s'engager dans davantage de formation et de sensibilisation au rôle des femmes dans la profession. Les associations du barreau sont également en train d'œuvrer pour mieux comprendre l'origine de la sous-représentation des femmes, en créant, entre-autre des incitations pour une meilleure implication des femmes dans la profession. Le barreau de Port-au-Prince a créé une commission sur le genre pour étudier le problème et proposer des solutions. Cette initiative bienvenue pourrait être étendue aux autres juridictions également.

## L'impact des crises sécuritaires et politiques sur les femmes

La violence récente qui a frappé Port-au-Prince et ses environs a particulièrement affecté les quartiers les plus pauvres, y compris les femmes vivant dans ces zones. Il y a peu ou pas de présence policière dans ces quartiers, qui sont sous le contrôle de gangs armés. Les organisations de défense des droits de l'homme signalent une augmentation significative des rapports de violence sexuelle à l'encontre des femmes dans les quartiers pauvres. En l'absence de tout contrôle de sécurité de l'État, les gangs règnent en maîtres "prenant contrôle du corps des femmes". L'exploitation sexuelle est courante, faisant partie de la vie quotidienne de nombreuses femmes. Plusieurs d'entre elles déclarent avoir été victimes de violences sexuelles à plusieurs reprises. D'autres préfèrent ne pas porter plainte par peur des représailles et par manque de confiance dans le système judiciaire. Une situation similaire a été observée dans les centres hébergeant les personnes déplacées par la violence des gangs. Les organisations de défense des droits de l'homme ont également noté une augmentation des cas de violence sexuelle et sexiste (VSBG) liés aux massacres qui auraient été commis par les gangs, y compris des cas de viols collectifs.

Les défenseurs des droits humains condamnent le manque d'action des autorités pour traiter ces cas et protéger les victimes. Les programmes de la société civile et du gouvernement qui fournissent des abris, un soutien psychosocial et des soins médicaux spécialisés aux victimes de violence sont mal équipés pour gérer un si grand nombre de victimes. Malgré la création de services spécifiques à la VSBG au sein de la police et des bureaux des procureurs, les cas ne sont pas traités avec professionnalisme et sensibilité. Les avocats déclarent être confrontés aux mêmes problèmes de corruption lorsqu'ils plaident des affaires de VSBG. Plusieurs

affaires de VSBG liées aux massacres sont au point mort car les mandats des juges d’instruction n’ont pas été renouvelés.

Les défenseurs des droits des femmes demandent l’adoption de politiques publiques cohérentes pour lutter contre la violence à l’égard des femmes, notamment un plan d’urgence pour lutter contre la VSBG dans les zones contrôlées par les gangs, ainsi que la fourniture d’un soutien économique aux femmes en situation de violence et une formation à la sensibilité au genre pour les acteurs de la justice.

Malgré le danger accru que représente la violence des gangs pour les femmes, le nombre d’organisations soutenant les femmes, notamment dans les cas de VSBG, est en baisse. Les dirigeants de ces organisations quittent le pays en raison de la détérioration de la situation sécuritaire. Les défenseurs des droits des femmes signalent également que les sources de financement pour le travail avec les femmes ont diminué. En conséquence, encore plus d’organisations ont fermé leurs portes en raison de difficultés financières.

## Recommandations

### Au gouvernement d’Haïti

- ¶ En collaboration avec le système judiciaire et les associations d’avocats, créer un plan d’urgence pour permettre la reprise de l’activité de la justice à Port-au-Prince, y compris la disponibilité d’une sécurité efficace.
- ¶ Créer des politiques publiques exhaustives sur la violence sexuelle et sexiste et fournir une assistance juridique et psychosociale aux victimes tout en garantissant leur sécurité.
- ¶ Créer des outils de suivi et de responsabilisation efficaces pour les unités spécialisées dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste au sein de la police et du parquet, et dispenser une formation à la sensibilisation aux questions de genre.
- ¶ Fournir un soutien et des ressources appropriés au Comité de suivi de la chaîne pénale.
- ¶ Reconvoquer la commission spéciale chargée de traiter la menace de la COVID-19 dans les prisons à la lumière de la deuxième vague de la pandémie.
- ¶ Poursuivre le dialogue de bonne foi avec les barreaux afin de concilier les divergences sur le SYNAL.
- ¶ Mettre en place et fournir des ressources appropriées à la commission pour la mise en œuvre des nouveaux codes pénaux.
- ¶ Veiller à ce que le comité de suivi du code pénal soit fonctionnel le dotant du soutien et des ressources appropriées pour mener à bien ses travaux.

## Recommandations

- ¶ Mettre en œuvre une réforme visant à renforcer l'inspection judiciaire du ministère de la justice, notamment en améliorant les mécanismes de gestion, de supervision et de responsabilisation.
- ¶ S'engager avec le pouvoir judiciaire, les associations d'avocats, la société civile et d'autres parties prenantes à créer un processus inclusif pour étudier la réforme du CSPJ, y compris son inspection judiciaire.
- ¶ S'engager avec le pouvoir judiciaire à créer un processus inclusif pour étudier les procédures de nomination des juges et recommander des réformes pour parvenir à une plus grande transparence et indépendance, conformément aux normes internationales.

### Au pouvoir judiciaire

- ¶ Augmenter le recrutement et le mentorat des femmes dans le système judiciaire.
- ¶ Adopter et faire appliquer le code de déontologie du CSPJ et renforcer les mécanismes de responsabilisation.
- ¶ Réformer et renforcer l'inspection judiciaire du CSPJ pour améliorer la gestion, la supervision et les mécanismes de responsabilité.
- ¶ S'engager avec l'exécutif, les associations du barreau, la société civile et les autres parties prenantes dans un processus inclusif pour étudier la réforme du CSPJ et la réforme des procédures de nomination des juges afin de parvenir à une plus grande transparence et indépendance conformément aux normes internationales.

### Aux associations du barreau

- ¶ Accroître le recrutement et le mentorat des femmes dans la profession d'avocat.
- ¶ Réformer le code éthique des avocats et renforcer les mécanismes de responsabilité.
- ¶ Poursuivre le dialogue de bonne foi avec le Ministère de la justice afin de concilier les divergences sur le SYNAL.
- ¶ Poursuivre le dialogue avec le Comité de suivi de la chaîne pénale .
- ¶ S'engager avec le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, la société civile et d'autres parties prenantes à créer un processus inclusif pour étudier la réforme du CSPJ et la réforme des procédures de nomination des juges afin de parvenir à une plus grande transparence et indépendance du pouvoir judiciaire conformément aux normes internationales.

### Aux partenaires internationaux

- ¶ Soutenir les programmes d'échange et créer des capacités à l'EMA par la formation de formateurs afin de fournir une formation juridique continue aux juges, aux procureurs, aux avocats et à la police sur les enquêtes et les poursuites des crimes d'atrocité, les crimes financiers, la corruption, la violence sexuelle et l'éthique.



## Recommandations

- ¶ Soutenir l'EMA pour développer et moderniser sa bibliothèque, y compris la numérisation des documents et l'accès à distance.
- ¶ Soutenir le déploiement du système national d'assistance légale.
- ¶ Fournir un soutien technique et administratif aux BAL, y compris la formation des avocats des BAL.
- ¶ Soutenir la formation des greffiers et des huissiers de justice et fournir une assistance pour renforcer les mécanismes de recrutement et de supervision.
- ¶ Soutenir les associations d'avocats par une formation juridique continue et un soutien technique pour améliorer le suivi, la responsabilité et le professionnalisme dans leurs rangs.
- ¶ Fournir une assistance matérielle, technique et financière à l'Inspection judiciaire du Ministère de la justice et au CSPJ, y compris un soutien pour créer des mécanismes efficaces de gestion, de supervision et de responsabilité.
- ¶ S'engager avec le Comité de Suivi de la Chaine Pénale pour évaluer les besoins et fournir un soutien approprié.
- ¶ Augmenter le soutien aux groupes de défense des droits des femmes, y compris l'assistance financière et technique.

# Les références

- 1 Fédération des barreaux, « L'exercice de la profession d'avocat en Haïti 2016-2020 » (projet de rapport).
- 2 De février à juillet 2021, l'ILAC et le Cyrus R. Vance Center for International Justice ont mené une évaluation préliminaire des défis à l'état de droit en Haïti, y compris les défis et les opportunités pour renforcer le système de justice et soutenir le système judiciaire et la profession juridique. Les experts juridiques d'ILAC, Marie-Claude Jean-Baptiste, directrice des programmes au Vance Center, et le magistrat honoraire Armand Riberolles, ont dirigé l'évaluation. Les experts ont mené des entretiens par vidéoconférence avec des représentants clés du gouvernement, des membres du système judiciaire, des associations d'avocats, des avocats privés, des organisations de la société civile, des membres d'organisations internationales et des diplomates en Haïti. Romina Canessa, avocate spécialisée dans les droits de l'homme au Vance Center, et Jean-Marc Chevalier, consultant en Haïti, ont apporté un soutien essentiel aux experts. Ce document d'orientation présente les résultats de l'évaluation préliminaire et les recommandations aux principales parties prenantes.
- 3 Le Nouvelliste, " 'Claude Joseph n'est pas Premier ministre, il fait partie de mon gouvernement,' affirme Ariel Henry," 9 July 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230284/claude-joseph-nest-pas-premier-ministre-il-fait-partie-de-mon-gouvernement-affirme-ariel-henry>.
- 4 NPR, "Ariel Henry Will Become Haiti's Prime Minister, Ending A Power Struggle," 19 July 2021, <https://www.npr.org/2021/07/19/1017884122/haiti-interim-prime-minister-to-step-down>. Le Nouvelliste, "Le gouvernement du premier ministre Ariel Henry sera investi ce mardi," 19 July 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230484/un-nouveau-gouvernement-sera-installe-ce-mardi-avec-ariel-henry-premier-ministre-et-claude-joseph-ministre-des-affaires-etrangees>. Le Nouvelliste, "Claude Joseph, Ariel Henry et Joseph Lambert peuvent marquer l'histoire," 16 July 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230472/claude-joseph-ariel-henry-et-joseph-lambert-peuvent-marquer-lhistoire>.
- 5 Le Nouvelliste, "Le Premier ministre Ariel Henry et son gouvernement installés," 20 July 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230517/le-premier-ministre-ariel-henry-et-son-gouvernement-installes>. Le Nouvelliste, "Les funérailles du président Jovenel Moïse auront lieu le 23 juillet au Cap-Haïtien," 16 July 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230450/les-funerailles-du-president-jovenel-moise-auront-lieu-le-23-juillet-au-cap-haitien>. Ruby Mellen, Washington Post, "Haiti Buries its Slain President," 23 July 2021, <https://www.washingtonpost.com/world/interactive/2021/haiti-moise-funeral/>.
- 6 Article 284-3, Constitution de la République d'Haïti [Haïti], 1987, <https://www.refworld.org/docid/3ae6b5490.html>, ("Toute Consultation Populaire tendant à modifier la Constitution par voie de Référendum est formellement interdite."). Le Nouvelliste, "Le référendum aura-t-il lieu?" 27 May 2021, <https://lenouvelliste.com/article/229355/le-referendum-aura-t-il-lieu>.
- 7 Andre Paultre, Reuters, "Haiti moves constitutional referendum to September," 28 June 2021, <https://www.reuters.com/world/americas/haiti-moves-constitutional-referendum-september-2021-06-29/>. Election Guide, Republic of Haiti Referendum: Sept. 26, 2021, <https://www.electionguide.org/elections/id/3741/>.
- 8 Le CEP décrété fixe au 7 novembre 2021 les élections et le référendum," 11 Aug. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230918/le-cep-decrie-fixe-au-7-novembre-2021-les-elections-et-le-referendum>.
- 9 Conseil de sécurité des Nations Unies, Bureau intégré des Nations Unies en Haïti : Rapport du Secrétaire Général.
- 10 UNICEF, « Haïti : environ 8 500 femmes et enfants déplacés par la "guérilla urbaine" en deux semaines, » 14 juin 2021, <https://www.unicef.org/lac/en/press-releases/haiti-about-8500-women-and-children-displaced-urban-guerrilla-two-weeks>. La première vague de la pandémie de Covid19 en 2020 n'a pas eu l'effet escompté en Haïti. Les infections et les décès sont restés faibles et le pays a levé les restrictions à l'été 2020 et a même organisé le carnaval en février 2021. Le pays est maintenant confronté à une deuxième vague, due principalement aux nouvelles variantes plus agressives, qui a débuté au printemps 2021. Le nombre d'infections et de décès ayant rapidement augmenté à Port-au-Prince et dans tout le pays, le gouvernement a rétabli les restrictions au début du mois de juin 2021.
- 11 Conseil de sécurité des Nations Unies, Bureau intégré des Nations Unies en Haïti : Rapport du Secrétaire général.
- 12 Le Nouvelliste, "La PNH, à travers Léon Charles, bloque l'instruction sur l'assassinat du bâtonnier Dorval", dénonce Jean Wilner Morin," 22 June 2021, <https://lenouvelliste.com/article/229979/la-pnh-a-travers-leon-charles-bloque-linstruction-sur-lassassinat-du-batonnier-dorval-denonce-jean-wilner-morin>. Le Nouvelliste, "PetroCaribe : les avocats des plaignants vont interjeter appel de l'ordonnance du juge Ramoncite Accimé," 24 June 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230035/petrocaribe-les-avocats-des-plaignants-vont-interjeter-appel-de-lordonnance-du-juge-ramoncite-accime>.
- 13 Le Nouvelliste, " 'La justice haïtienne est prise en otage par la politique,' déplorent les juges Jean Wilner Morin et Marthel Jean-Calude," 21 May 2021, <https://lenouvelliste.com/article/229189/la-justice-haitienne-est-prise-en-otage-par-la-politique-deplorent-les-juges-jean-wilner-morin-et-marthel-jean-calude>.
- 14 Set up at the initiative of former president Hugo Chavez, the PetroCaribe program allows multiple Latin American and Caribbean countries to benefit from Venezuelan loans under a system of preferential oil delivery. Reports by Haiti's High Court of Auditors found that six successive Haitian administrations since 2008 have spent \$2 billion of PetroCaribe Funds on projects, for the most part without concern for basic public funds management. None of the ministers or state officials implicated in PetroCaribe wrongdoing have been held

accountable to date. Le Nouvelliste, “PetroCaribe : le juge Ramoncite Accimé gèle l’instruction, retour à la case départ,” 23 June 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230023/petrocaribe-le-juge-ramoncite-accime-gele-linstruction-retour-a-la-case-depart>. Le Nouvelliste, “PetroCaribe : les avocats des plaignants vont interjeter appel de l’ordonnance du juge Ramoncite Accimé,” 24 June 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230035/petrocaribe-les-avocats-des-plaignants-vont-interjeter-appel-de-lordonnance-du-juge-ramoncite-accime>

15 Le Nouvelliste, “Tu ne peux pas être juge et président en même temps, répond Jovenel Moïse aux acteurs de la justice,” 6 May 2021, <https://lenouvelliste.com/article/228888/tu-ne-peux-pas-etre-juge-et-president-en-meme-temps-repond-jovenel-moise-aux-acteurs-de-la-justice>.

16 France 24, “Crise en Haïti : la justice acte la fin du mandat du président Jovenel Moïse,” 7 Feb. 2021, <https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20210207-crise-en-ha%C3%AFti-le-mandat-du-pr%C3%A9sident-jovenel-mo%C3%AFse-est-termin%C3%A9-estime-le-pouvoir-judiciaire>. Le Nouvelliste, “L’article 134-2 de la Constitution est applicable aux sénateurs et aux députés comme au président de la République, tranche le CSPJ,” 9 Feb. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/226130/larticle-134-2-de-la-constitution-est-applicable-aux-senateurs-et-aux-deputes-comme-au-president-de-la-republique-tranche-le-cspj>.

17 Le Nouvelliste, “Tu ne peux pas être juge et président en même temps,” répond Jovenel Moïse aux acteurs de la justice,” 6 May 2021, <https://lenouvelliste.com/article/228888/tu-ne-peux-pas-etre-juge-et-president-en-meme-temps-repond-jovenel-moise-aux-acteurs-de-la-justice>. Anthony Failoa, Washington Post, “Coup allegations and rival claims to the presidency deepen Haiti’s crisis,” 8 Feb. 2021, [https://www.washingtonpost.com/world/the\\_americas/haiti-moise-constitutional-crisis/2021/02/08/c7dfbf86-6a15-11eb-9f80-3d7646ce1bc0\\_story.html](https://www.washingtonpost.com/world/the_americas/haiti-moise-constitutional-crisis/2021/02/08/c7dfbf86-6a15-11eb-9f80-3d7646ce1bc0_story.html).

18 Radio Canada, “Haïti: trois juges proches de l’opposition mis à la retraite,” 9 Feb. 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1769613/haiti-trois-juges-proches-opposition-retraite-prison>.

19 Le Nouvelliste, “Jovenel Moïse met à la retraite les trois juges de la Cour de cassation pressentis pour le remplacer,” 9 Feb. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/226183/jovenel-moise-met-a-la-retraite-les-trois-juges-de-la-cour-de-cassation-presentis-pour-le-remplacer>.

20 Le Nouvelliste, “L’arrestation du juge Yvickel Dabrézil est une attaque contre la Cour de cassation, dénonce la juge Wendelle Coq,” 9 Feb. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/226157/larrestation-du-juge-yvickel-dabresil-est-une-attaque-contre-la-cour-de-cassation-denonce-la-juge-wendelle-coq>.

21 Le Nouvelliste, “Les juges entrent en grève illimitée pour forcer le président Moïse à respecter la Constitution,” 18 Feb. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/226371/les-juges-entrent-en-greve-illimitee-pour-forcer-le-president-moise-a-respecter-la-constitution>.

22 Article 175, Constitution de la République d’Haïti, 1987.

23 Loi créant le conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ). Articles 15, 28, Loi sur le statut de la magistrature.

24 Article 1, Loi créant le CSPJ.

25 Article 184.2, Constitution de la République d’Haïti, 1987.

26 Article 4, Loi créant le CSPJ.

27 Article 7, Loi créant le CSPJ.

28 Articles 58-62, Loi sur le statut de la magistrature.

29 Miami Herald, “Haiti arrests nearly two dozen people in foiled coup attempt,” 7 Feb. 2021, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article249074885.html>.

30 Le Nouvelliste, “Assassinat du bâtonnier de l’ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Monferrier Dorval (avec déclaration juge de paix),” 31 August 2020, <https://lenouvelliste.com/article/220384/assassinat-du-batonnier-de-lordre-des-avocats-de-port-au-prince-me-monferrier-dorval-avec-declaration-juge-de-paix>. Le Nouvelliste, “Une manifestation pour exiger justice pour Me Monferrier Dorval dispersée par la police,” 18 Sep. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/221132/une-manifestation-pour-exiger-justice-pour-me-monferrier-dorval-dispersee-par-la-police>

31 Sandra Lemaire, VOA News, “Killing of Port-au-Prince Bar Association Chief Roils Haiti,” 11 Sep. 2020, <https://www.voanews.com/americas/killing-port-au-prince-bar-association-chief-roils-haiti>.

32 Le Nouvelliste, “PetroCaribe : le juge Ramoncite Accimé gèle l’instruction, retour à la case départ,” 23 June 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230023/petrocaribe-le-juge-ramoncite-accime-gele-linstruction-retour-a-la-case-depart>. Réseau National de Défense des Droits Humains, “INSTRUCTION DU DOSSIER RELATIF À L’ASSASSINAT DE MAÎTRE MONFERRIER DORVAL: LA VIE DU MAGISTRAT RENORD REGIS EST ENTRE LES MAINS DES AUTORITÉS HAÏTIENNES,” 17 June 2021, <https://web.rnddh.org/instruction-du-dossier-relatif-a-lassassinat-de-maitre-monferrier-dorval-la-vie-du-magistrat-renord-regis-est-entre-les-mains-des-autorites-haitiennes/?lang=en>. Le Nouvelliste, “La PNH, à travers Léon Charles, bloque l’instruction sur l’assassinat du bâtonnier Dorval, dénonce Jean Wilner Morin,” 22 June 2021, <https://lenouvelliste.com/article/229979/la-pnh-a-travers-leon-charles-bloque-linstruction-sur-lassassinat-du-batonnier-dorval-denonce-jean-wilner-morin>. Le Nouvelliste, “Attaque contre le véhicule du juge qui enquête sur l’assassinat de Me Dorval,” 16 Nov. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/223189/attaque-contre-le-vehicule-du-juge-qui-enquete-sur-lassassinat-de-me-dorval>. Le Nouvelliste, “Le CSPJ condamne les attaques et menaces contre le juge en charge du dossier de l’assassinat de Me Dorval,” 2 Jan. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/225553/le-cspj-condamne-les-attaques-et-menaces-contre-le-juge-en-charge-du-dossier-de-lassassinat-de-me-dorval>. Le Nouvelliste, “L’exécutif ne renouvelle pas le mandat de trois juges travaillant sur des dossiers impliquant des proches du pouvoir,” 28 Jan. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/225766/lexecutif-ne-renouvelle-pas-le-mandat-de-trois-juges-travaillant-sur-des-dossiers-impliquant-des-proches-du-pouvoir>. Le Nouvelliste, “Jovenel Moïse approuve le renouvellement du mandat d’une cinquantaine de juges soupçonnés de corruption,” 13 Dec.

2017, <https://lenouvelliste.com/article/180501/jovenel-moise-approuve-le-renouvellement-du-mandat-dune-cinquantaine-de-juges-soupconnes-de-corrupcion>. Le Nouvelliste, “FJKL demande au doyen Bernard St-Vil de désigner un autre juge d’instruction pour le dossier PetroCaribe,” 4 Nov. 2020, <https://lenouvelliste.com/article/222741/fjkl-demande-au-doyen-bernard-st-vil-de-designer-un-autre-juge-dinstruction-pour-le-dossier-petrocaribe>. Institute for Justice and Democracy in Haiti, “Human Rights and Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments November 2020 through May 2021,” <http://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2021/06/June-2021-Human-Rights-Update-IJDH.pdf>.

33 Le Nouvelliste, “Dossier Me Dorval : accusé, le parquet de Port-au-Prince se défend d’avoir bloqué l’instruction,” 1 July 2021, <https://lenouvelliste.com/article/230172/dossier-me-dorval-accuse-le-parquet-de-port-au-prince-se-defend-davoir-bloque-linstruction>. Le Nouvelliste, “Le juge d’instruction qui enquête sur l’assassinat de Me Monferrier Dorval, objet de graves menaces de mort,” 20 Jan. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/225441/le-juge-dinstruction-qui-enquete-sur-lassassinat-de-me-monferrier-dorval-objet-de-graves-menaces-de-mort>.

34 Caitlin Hu, Matt Rivers, Etant Dupain and Natalie Gallón, Washington Post, “Exclusive: Leaked documents reveal death threats and roadblocks in Haiti assassination investigation,” 26 July 2021, <https://www.cnn.com/2021/07/26/americas/haiti-moise-assassination-investigation-death-threats-intl-latam/index.html>.

35 Federation of Bar Associations, The Exercise of the Legal Profession in Haiti 2016-2020 (draft report).

36 Le Nouvelliste, “La justice déguerpie par des bandits armés au Bicentenaire,” 22 Jan. 2020, <https://lenouvelliste.com/article/211456/la-justice-deguerpie-par-des-bandits-armes-au-bicentenaire>. Le Nouvelliste, “Le barreau de Port-au-Prince quitte le Bicentenaire temporairement,” 30 April 2021, <https://lenouvelliste.com/article/228770/le-barreau-de-port-au-prince-quitte-le-bicentenaire-temporairement>. Le Nouvelliste, “Qui remportera le pari au Bicentenaire ?,” 29 Nov. 2019, <https://lenouvelliste.com/article/209683/qui-remportera-le-pari-au-bicentenaire>.

37 Le Nouvelliste, “2020, une année catastrophique pour la justice en Haïti,” 13 Jan. 2021, <https://lenouvelliste.com/article/224909/2020-une-annee-catastrophique-pour-la-justice-en-haiti>.

38 Le Nouvelliste, “La délocalisation du palais de justice est-elle pour bientôt ?” 7 May 2021, <https://lenouvelliste.com/article/228853/la-delocalisation-du-palais-de-justice-est-elle-pour-bientot>.

39 Federation of Bar Associations, “The Exercise of the Legal Profession in Haiti 2016-2020,” (draft report).

40 Les mobilisations de masse entre août et décembre 2019 ont provoqué un verrouillage quasi total du pays (“peyi lok”). Des commerces ont été brûlés, des hôtels et des restaurants fermés, et des milliers d’Haïtiens se sont retrouvés sans emploi. Haiti Libre, “Haïti - FLASH : Situation ‘insurrectionnelle’ en Haïti (Province),” 28 Sep. 2019, <https://www.haitilibre.com/article-28865-haiti-flash-situation-insurrectionnelle-en-haiti-province.html>. Federation of Bar Associations, “The Exercise of the Legal Profession in Haiti 2016-2020,” (draft report).

41 Le Nouvelliste, “Justice: une nouvelle loi sur l’assistance légale entrée en vigueur,” 8 Nov. 2018, <https://lenouvelliste.com/article/194734/justice-une-nouvelle-loi-sur-lassistance-legale-entree-en-vigueur>.

42 Le Nouvelliste, “Le Conseil national d’assistance légale installé,” 6 May 2021, <https://lenouvelliste.com/article/228887/le-conseil-national-dassistance-legale-installe>.

43 Haiti News, “Haïti-Justice : Le Conseil National de l’Assistance Légale a une nouvelle directrice générale,” 3 Dec. 2019, <https://haitinews.org/haiti-justice-le-conseil-national-de-lassistance-legale-a-une-nouvelle-directrice-generale/>.

44 Le Nouvelliste, “Inauguration du Bureau d’assistance légale des Cayes,” 4 June 2021, <https://lenouvelliste.com/article/229496/inauguration-du-bureau-dassistance-legale-des-cayes>. Biondy Efferò Leon, Si Belle Haiti, “Haïti / Justice : Inauguration d’un premier Bureau d’Assistance Légale par le CENAL,” <https://sibellehaiti.com/haiti-justice-inauguration-dun-premier-bureau-dassistance-legale-par-le-cenal/>.

45 Le Nouvelliste, “L’exécutif installe le CNAL, la FBH dénonce le manque de légalité et de transparence du processus,” 13 May 2021, <https://lenouvelliste.com/article/229019/lexecutif-installe-le-cnal-la-fbh-denonce-le-manque-de-legalite-et-de-transparence-du-processus>.

46 Le Nouvelliste, “Détenue préventive prolongée: un mal qui gangrène le système,” 9 March 2017, <https://lenouvelliste.com/article/169067/detention-preventive-prolongee-un-mal-qui-gangrene-le-systeme>. Prensa Latina, “UN warns increased lengthy pre-trial detention in Haiti,” 6 April 2021, <https://news.prensa-latina.cu/?p=33544/2021/04/06/un-warns-increased-lengthy-pre-trial-detention-in-haiti/>.

47 Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti, “‘N ap mouri’: rapport sur les conditions de détention en Haïti,” June 2021, [https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2021.06.26\\_rapport\\_detention\\_final.pdf](https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2021.06.26_rapport_detention_final.pdf).

48 Le Nouvelliste, “85% des détenus sont en détention préventive prolongée,” 9 April 2021, <https://lenouvelliste.com/article/228129/85-des-detenus-sont-en-detention-preventive-prolongee>. Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti, “Communiqué de presse/Haïti : L’Onu publie un rapport mettant en lumière les conditions de détention prévalant dans le système pénitentiaire national” 30 June 2021, <https://binuh.unmissions.org/fr/communique-de-presse-ha%C3%Afti-lonu-publie-un-rapport-mettant-en-lumi%C3%A8re-les-conditions-de-d%C3%A9tention>. Le Nouvelliste, “Seules 26 femmes sont condamnées à la prison civile de Cabaret,” 7 April 2021, <https://lenouvelliste.com/article/228050/seules-26-femmes-sont-condamnees-a-la-prison-civile-de-cabaret>.

49 Haiti Press Network, “Haïti-Justice : Vers la réactivation du comité de suivi de la chaîne pénale,” 11 Dec. 2020, <http://www.hpnhaiti.com/nouvelles/index.php/politique/36-space/8640-haiti-justice-vers-la-reactivation-du-comite-de-suivi-de-la-chaine-penale>. Mission des Nations Unies pour l’appui à la justice en Haïti, “Chaîne pénale : un comité pour résoudre ensemble la question de la détention préventive prolongée,” 6 Feb. 2019, <https://minujusth.unmissions.org/cha%C3%Aene-p%C3%A9nale-un-comit%C3%A9-pour-r%C3%A9soudre-ensemble-la-question-de-la-d%C3%A9tention-pr%C3%A9ventive-prolong%C3%A9e>.

- 50 Miami Herald, “COVID-19 could spell disaster in Haiti’s overcrowded prisons,” 28 May 2020, <https://www.miamiherald.com/article243018516.html>; France 24, “Coronavirus detected in Haiti’s largest prison,” 22 May 2020, <https://www.france24.com/en/20200521-coronavirus-detected-in-haiti-s-largest-prison>. Claire Parker and Emily Rauhala, “Twin epidemics in Haiti, violence and coronavirus, usher in ‘critical phase’ in wake of assassination,” 8 July 2021, <https://www.washingtonpost.com/world/2021/07/08/haiti-health-crisis/>. Le Nouvelliste, “Le Pénitencier national, une bombe à retardement à cause de la propagation de la Covid-19...,” 21 May 2020, <https://lenouvelliste.com/article/216407/le-penitencier-national-une-bombe-a-retardement-a-cause-de-la-propagation-de-la-covid-19>.
- 51 Le Nouvelliste, “Covid-19 : des audiences spéciales à l’horizon pour libérer des détenus,” 30 March 2020, <https://lenouvelliste.com/article/214223/covid-19-des-audiences-speciales-a-lhorizon-pour-liberer-des-detenus>.
- 52 Le Nouvelliste, “Covid-19 : le processus de désengorgement des prisons avance,” 15 April 2020, <https://lenouvelliste.com/article/214913/covid-19-le-processus-de-desengorgement-des-prisons-avance>.
- 53 Le Nouvelliste, “Covid-19 : 513 détenus ont été libérés en un mois, rapporte le RNDDH,” 7 May 2020, <https://lenouvelliste.com/article/215754/covid-19-513-detenus-ont-ete-liberes-en-un-mois-rapporte-le-rn-ddh>.
- 54 Le Nouvelliste, “Covid-19 : 513 détenus ont été libérés en un mois, rapporte le RNDDH,” 7 May 2020, <https://lenouvelliste.com/article/215754/covid-19-513-detenus-ont-ete-liberes-en-un-mois-rapporte-le-rn-ddh>.
- 55 Le Nouvelliste, “Covid-19 : le processus de désengorgement des prisons avance,” 15 April 2020, <https://lenouvelliste.com/article/214913/covid-19-le-processus-de-desengorgement-des-prisons-avance>.
- 56 Conseil de sécurité des Nations Unies, Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, « Rapport du Secrétaire général, juin 2021, » [https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s\\_2021\\_559.pdf](https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2021_559.pdf).
- 57 Chapter II, Loi portant nouveau code penal. Chapter VII, Section 2; Chapter II, Section I, Articles 1174, 1240, 1213, 1198, 1189, 1182, Loi portant nouveau code de procédure pénale.
- 58 Sections 3.1-3.2, Loi portant nouveau code de procédure pénale.
- 59 Le Nouvelliste, “Le nouveau code pénal est contradictoire, insensé et détruira le système judiciaire s’il est appliqué,” selon Josué Pierre-Louis,” 30 July 2020, <https://lenouvelliste.com/article/219241/le-nouveau-code-penal-est-contradictoire-insense-et-detruira-le-systeme-judiciaire-sil-est-applique-selon-josue-pierre-louis>.
- 60 Le Nouvelliste, “Avancées et faiblesses du nouveau code pénal,” 16 July 2020, <https://lenouvelliste.com/article/218659/avancees-et-faiblesses-du-nouveau-code-penal>.
- 61 Chapter II, Loi portant nouveau code penal. Chapter VII, Section 2; Chapter II, Section I, Articles 1174, 1240, 1213, 1198, 1189, 1182, Loi portant nouveau code de procédure pénale. Le Nouvelliste, “Nouveau code pénal : le harcèlement sexuel fait son entrée dans la législation pénale haïtienne,” 28 July 2020, <https://lenouvelliste.com/article/219016/nouveau-code-penal-le-harcèlement-sexuel-fait-son-entree-dans-la-legislation-penale-haitienne>.
- 62 Sandra Lemaire and Renan Toussaint, VOA News, “Haiti’s New Penal Code Under Fire,” 3 July 2020, <https://www.voanews.com/americas/haitis-new-penal-code-under-fire>. Le Nouvelliste, “Mise au point des auteurs du nouveau Code pénal,” 22 July 2020, <https://lenouvelliste.com/article/218834/mise-au-point-sur-les-critiques-du-code-penal>. Le Nouvelliste, “L’homosexualité n’est pas reconnue, l’orientation sexuelle n’est pas définie, mais les crimes qui y sont liés plus fortement punis,” 3 Aug. 2020, <https://lenouvelliste.com/article/219141/lhomosexualite-nest-pas-reconnue-lorientation-sexuelle-nest-pas-definie-mais-les-crimes-qui-y-sont-lies-plus-fortement-punis>.
- 63 Alter Presse, “Haïti-Politique : L’Association professionnelle des magistrats rejette certaines dispositions du décret de code pénal, contraires à la Constitution,” 16 July 2020, <https://www.alterpresse.org/spip.php?article25915#.YP8JBL1KiyI>.
- 64 Le Nouvelliste, “Le nouveau code pénal haïtien entrera en vigueur dans 24 mois,” 2 July 2020, <https://lenouvelliste.com/article/218102/le-nouveau-code-penal-haitien-entrera-en-vigueur-dans-24-mois>.
- 65 Fédération des Ordres des Avocats, L’exercice de la profession d’avocat en Haïti 2016-2020 (projet de rapport).
- 66 Fédération des Ordres des Avocats, L’exercice de la profession d’avocat en Haïti 2016-2020 (projet de rapport).
- 67 Fédération des Ordres d’Avocats, L’exercice de la profession d’avocat en Haïti 2016-2020 (projet de rapport).
- 68 Fédération des Ordres d’Avocats, L’exercice de la profession d’avocat en Haïti 2016-2020 (projet de rapport).
- 69 Fédération des Ordres d’Avocats, L’exercice de la profession d’avocat en Haïti 2016-2020 (projet de rapport).
- 70 Fédération des Ordres des Avocats, L’exercice de la profession d’avocat en Haïti 2016-2020 (projet de rapport).

## À propos des auteurs

Marie-Claude Jean-Baptiste est directrice de programme au le Cyrus R. Vance Center for International Justice.

Merci à Romina Canessa et Armand Riberolles pour leur contribution au rapport.

**Les points de vue et opinions exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les points de vue et opinions de tous les membres de l'ILAC.**



**International  
Legal Assistance  
Consortium**

ILAC Secretariate  
Stockholmsvägen 21,  
SE-122 62 Enskede, Stockholm, Sweden  
Phone: +46 (0)8-545 714 20  
info@ilac.se  
[www.ilacnet.org](http://www.ilacnet.org)

### À propos de ILAC

L'ILAC est une organisation internationale basée en Suède qui rassemble une expertise et des compétences juridiques étendues du monde entier pour aider à reconstruire les systèmes judiciaires dans les pays en conflit, post-conflit ou en transition vers la paix et la démocratie.

Suis nous sur:

